

**Délibération n°36**

**L'AN deux mille vingt-quatre, le mardi 06 février**, le conseil communautaire, convoqué le 31 janvier 2024 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
56

**Nombre de votants :**  
56

**Date de convocation :**  
31 janvier 2024

**Date d'affichage de la liste des  
délibérations :**  
14 février 2024

**Objet : Syndicat Intercommunal  
d'Assainissement (SIA) Morge et  
Chambaran - désignation des  
représentants de RLV :  
modification**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**  
M DAIN Denis, **suppléant.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

***Absents représentés ou suppléés :***

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DEAT Alain a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- M MAGNOUX André a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M RESSOUCHE Bruno a donné pouvoir à M BELDA José,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant.

***Absents :***

- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Mme NIORT Nathalie**

**Rapport n°36 – Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) Morge et Chambaron - désignation des représentants de RLV : modification**

Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) Morge et Chambaron qui prévoient que RLV est représentée par :  
- 10 délégués titulaires (2 délégués titulaires par commune d'origine),  
- 5 délégués suppléants (1 délégué suppléant par commune d'origine),  
Vu la délibération n°20200723.12.13 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 désignant les représentants de RLV au SIA Morge et Chambaron,  
Vu les délibérations n°20200915.02.05 et n°20231114.31 du conseil communautaire du 15 septembre 2020 et du 14 novembre 2023 modifiant les représentants de RLV au SIA Morge et Chambaron,

Considérant que la communauté d'agglomération RLV s'est substituée au sein du SIA Morge et Chambaron, au 1er janvier 2020, à cinq communes Chambaron sur Morge, Le Cheix sur Morge, Varennes sur Morge, Les Martres sur Morge, Châtel Guyon (Les Grosliers),  
Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'un représentant de RLV suite à la démission d'un élu issu de la commune de Chambaron sur Morge,  
Considérant les avis du conseil d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement du 23 janvier 2024 et du bureau communautaire du 30 janvier 2024,

**Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement, et à l'unanimité, décide de désigner les délégués suivants auprès du SIA Morge et Chambaron :**

Communes	10 Titulaires	5 Suppléants
Chambaron sur Morge	- Daniel LABBE - Patrice LAFAYE	- Florian BAS
Le Cheix sur Morge	- Bortrand BIGAY - Lionel DESSENDIER	- Evelyne PARRY
Varennes sur Morge	- Julien SALGUES - Didier MICHEL	- Hervé LE CLANCHE
Les Martres sur Morge	- Eugène CHASSAGNE - Luis CRESPO	- Marie-France LABBE
Châtel Guyon	- Gilles DOLAT - Cédric BIONNIER	- Nathalie ABELARD

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 07 février 2024***

***Le Président***  
**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*